



ARRETE N° 09/2019

ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT A L'OCCASION D'UNE CAVALCADE LE SAMEDI 23 MARS 2019

Le Maire de la Commune de SCHERWILLER,

- VU** le Code Général des Collectivités Locales, notamment l'article L 2542-1 relatif aux pouvoirs de police du Maire dans les Départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2542-2 donnant pouvoir au Maire d'ériger la police locale et de prendre des arrêtés locaux de police
- VU** Le code Général de Collectivités Territoriales notamment les articles L 2213-1 ; L 2213-2 ; L 2213-4 relatifs à la police de la circulation et du stationnement ;
- VU** le Code de la Route et notamment ses articles R110-1 ; R 410-2 ; R 411-8 ; R 411-24 ; R 417-9 ; et R 417-10 permettant au Maire de prescrire des mesures plus rigoureuses dès lors que la sécurité de la circulation routière l'exige.
- VU** les articles 111-1 à 111-5 du Code Pénal relatif à la classification des infractions

CONSIDERANT que le stationnement et la circulation des véhicules sur la voie publique peuvent compromettre la sécurité durant la Cavalcade organisée le **samedi 23 mars 2019** par l'Association "STUMBA de la SCHERR" ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement et la circulation seront réglementés le samedi 23 mars 2019 de 15h à 19h00. La rue de la mairie sera fermée à la circulation dans le secteur compris entre la rue des cigognes et la rue des chevaliers, la place de la libération, la rue des chevaliers, la rue Saint Wolfgang, la rue du Giessen à partir de la rue Saint Wolfgang jusque rue de la gare, la rue de l'Alumnat. Des barrières seront mises en place à cet effet.

Article 2 : **Le stationnement sera interdit le samedi 23 mars 2019 de 14h à 19h00** :

1. Rue de la Mairie
2. Rue des chevaliers
3. Rue Saint Wolfgang
4. Rue du Giessen entre la rue Saint Wolfgang et la rue de l'Alumnat
5. Rue de l'Alumnat
6. Place de la Mairie à partir du 23 mars 2019 de 08h00 à 19h00 au niveau des emplacements situés en zone bleue

Article 3 : A partir du samedi 23 mars 2019 de **15h à 19 h00**, la rue de la Mairie, la place de la Libération, la rue des chevaliers, la rue Saint Wolfgang, la rue du Giessen à partir de la rue Saint Wolfgang jusqu'à la rue de la gare, et la rue de l'Alumnat **seront fermées à la circulation** par conséquent des déviations seront mise en place.
Une déviation sera mise : place Foch vers la rue Joffre et la rue du Moulin.
Une déviation sera mise : en venant de la rue de Sélestat et de la rue du Giessen vers la rue des Roses.
La rue du Giessen sera barrée au niveau de la rue de la gare.
La rue de la Mairie sera barrée au niveau de la rue des Chevaliers et de la rue des Cigognes ainsi qu'à partir de la rue de la Gare
La rue Saint Wolfgang et la rue des chevaliers seront barrées au niveau du vieux chemin de Châtenois.
Des panneaux avec indication « Route barrée à 100m » seront positionnés aux extrémités des sections concernées.

Article 4 : Afin de faciliter la fluidité du trafic routier et éviter tout stationnement gênant, les organisateurs dépêcheront des bénévoles munis de brassards, destinés à orienter les visiteurs et qui seront placés aux endroits suivants :

1. Rue des Cigognes
2. Place de la Libération
3. Rue de la Mairie au carrefour avec la rue des Chevaliers
4. Rue du Giessen au carrefour avec la rue de la gare
5. Carrefour rue de Sélestat et rue des roses
6. Vieux chemin de Châtenois et rue Saint Wolfgang

Article 5 : La signalisation nécessaire sera mise à disposition par les services de la Commune et mise en place par l'association

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SELESTAT
- Monsieur le Chef de la Police Pluricommunale de Châtenois-Scherwiller
- Service départemental d'incendie et de secours

Copies :

- Madame la Présidente de l'Association "STUMBA de la SCHERR"
(anne_laure2001@yahoo.fr)
- Mesdames et Messieurs les riverains
- Affichage Mairie

Fait à Scherwiller, le 7 mars 2019

Olivier SOHLER
Maire

